

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 4 JUIN 2010

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 4 juin 2010*

Aujourd'hui, à treize heures dix minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 105 Loi concernant l'adoption d'enfants d'Haïti arrivés au Québec au cours de la période du 24 janvier au 16 février à la suite du séisme du 12 janvier 2010
- n<sup>o</sup> 390 Loi proclamant le Jour commémoratif de la grande famine et du génocide ukrainiens (l'Holodomor) (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.